



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

ST/ECA/CTNC
21 février 1983

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIÉTÉS
TRANSNATIONALES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième réunion de hauts fonctionnaires
relative à la coopération nécessaire
pour l'étude des questions ayant trait
aux sociétés transnationales en Afrique

Dakar (Sénégal)
12-14 octobre 1981

RAPPORT SUR LA DEUXIÈME RÉUNION DE HAUTS FONCTIONNAIRES
RELATIVE À LA COOPÉRATION NÉCESSAIRE POUR L'ÉTUDE
DES QUESTIONS AYANT TRAIT AUX SOCIÉTÉS
TRANSNATIONALES EN AFRIQUE

I. ORGANISATION ET PARTICIPATION (point 1 et 2 de l'ordre du jour)

1. La deuxième réunion de hauts fonctionnaires relative à la coopération nécessaire pour l'étude des questions ayant trait aux sociétés transnationales en Afrique s'est tenue à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) à Dakar (Sénégal) du 12 au 14 octobre 1981 et a rassemblé des participants des pays desservis par les MULPOC de Yaoundé, Niamey et Tanger. Elle avait été organisée conjointement par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales de New York et le Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales d'Addis Abeba (Ethiopie). Elle a été présidée par M. Gustave Feissel, Directeur associé, chargé des services consultatifs, Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, secondé par M. Bingu W. Mutharika, Chef du Groupe mixte CEA/CST des sociétés transnationales. Le directeur de l'IDEP a prononcé une allocution d'ouverture. Le texte de la déclaration du Directeur associé figure en annexe I.

2. Le but de la réunion était de discuter de la coopération technique et des besoins en formation des pays africains sur les questions ayant trait aux sociétés transnationales dans leurs pays respectifs. Elle avait également pour objet de recommander les principaux domaines dans lesquels les gouvernements devraient former des compétences techniques et de gestion pour le règlement et le contrôle des activités des sociétés transnationales dans ces pays.

3. Les 29 pays desservis par les MULPOC de Yaoundé, Niamey et Tanger avaient été invités à participer à la réunion. Ont participé : le Bénin, le Congo, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Haute-Volta, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, la République-Unie du Cameroun et le Sénégal. Ont également participé les représentants de l'IDEP et du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique. La liste des participants figure à l'annexe II.

4. La Conférence a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe III.

II. ROLE DU CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES ET DU GROUPE MIXTE CEA CENTRE SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES DANS L'APPUI APORTE AUX GOUVERNEMENTS EN VUE DE RENFORCER LEUR CAPACITE DE NEGOCIATION AVEC LES SOCIETES TRANSNATIONALES (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le représentant du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a décrit dans les grandes lignes le programme de recherche exécuté par ce centre. Les activités en cours se rapportant aux transnationales en Afrique comprenaient notamment des études sur le rôle des transnationales dans les principaux secteurs des pays en développement, tels que les industries pharmaceutiques, la banque et la balance des paiements, le tourisme, les industries d'aliments pour nourrissons et enfants en bas âge et les industries extractives. Le Centre avait également entrepris des études sur les transferts de technologie aux pays africains par les transnationales ainsi que sur les techniques des négociations avec les transnationales.

6. En ce qui concerne les services consultatifs et la coopération technique, le Directeur associé a fait observer que le Centre répondait aux demandes des Etats membres concernant les conditions et techniques de négociations particulières, tels que les contrats de gestion et autres accords miniers. Il a attiré l'attention des participants sur les documents qui leur avaient été distribués, et notamment sur le document concernant le Programme de coopération technique qui définissait les domaines devant bénéficier particulièrement des services consultatifs et de la coopération technique du Centre. Il a souligné que l'on pouvait distinguer deux catégories d'assistance du Centre en matière de services consultatifs techniques :

- a) celle ayant trait aux lois et règlements et qui comprend, entre autres, l'assistance dans la formulation ou la révision des lois et règlements se rapportant aux activités des transnationales, que ce soit dans des secteurs économiques généraux ou particuliers, tels que les minéraux, les ressources naturelles et la fixation des prix de transfert, et b) l'assistance ayant trait à des questions concernant les accords spécifiques avec les transnationales, tels que les contrats et accords sur les coentreprises, les accords de licence, les contrats de gestion, la participation à la production, etc. Le Centre fournissait également des informations sur les travaux préparatoires des gouvernements relatifs à un cadre de négociation avec les transnationales. Ces travaux portaient sur l'industries extractives (pétrole, diamants, bauxite et or, par exemple).

7. En ce qui concerne la collecte et la diffusion des informations, le Directeur associé du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a déclaré que le Centre avait notamment élaboré des profils sur les transnationales, rassemblé, analysé et diffusé des renseignements sur les contrats, effectué des études sur les transnationales dans des industries données et les flux transnationaux, et rassemblé et diffusé des informations générales sur les transnationales. D'autre part, des groupes de travail intergouvernementaux ont travaillé à l'élaboration d'un code de conduite et de normes internationales pour la comptabilité et les rapports devant être établis par les transnationales et se sont penchés sur la question des pratiques restrictives.

8. Le Directeur du Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales a passé en revue les travaux entrepris par ledit groupe depuis sa création. Ce dernier faisait partie intégrante du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, ayant été créé par un accord commun entre cette organisation et la CEA. Son programme de travail était établi conjointement par la CEA et le Centre. Par conséquent, il n'exécutait pas un programme d'activités distinct. En passant en revue les activités entreprises par le Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales, le représentant de ce Groupe a souligné que de nombreux hauts fonctionnaires africains n'étaient pas très au fait des incidences économiques, sociales, juridiques et politiques des activités des transnationales sur le développement de leurs économies. Aussi la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur les transnationales étaient-elles d'une importance primordiale ? Le Plan d'action de Lagos visait à la réalisation d'un développement autosuffisant et autonome et préconisait en particulier des mesures spéciales visant à contrôler et à régler les activités des transnationales afin de rendre leurs contributions au développement plus positif. Certaines grandes transnationales jouissaient toujours en effet d'une situation de monopole ou d'oligopole en ce qui concerne la prospection,

l'extraction, la production et la commercialisation des ressources naturelles africaines ainsi que dans des secteurs tels que la banque et les institutions financières, le transport et les communications et le commerce extérieur. C'est pourquoi il conviendrait que le Plan d'action de Lagos tienne pleinement compte de la présence des transnationales en Afrique.

9. Si le programme de recherche du Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales complétait celui du Centre, il tenait compte également des préoccupations des Etats membres africains ainsi qu'elles avaient été énoncées dans le Plan d'action de Lagos. Il mettait tout d'abord l'accent sur le rôle que jouent les transnationales dans les principaux secteurs de l'économie tels que la banque et la balance des paiements, les industries extractives et les transports et communications et sur leur impact sur les pays africains. On s'était en particulier penché sur le rôle des transnationales dans les exportations de produits primaires important pour les pays africains. Un projet interrégional financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était actuellement exécuté en Afrique, en Asie et en Amérique latine; il visait à évaluer les éléments qui déterminent la répartition des coûts et bénéfices relatifs aux produits primaires entre les pays producteurs hôtes et les transnationales et les moyens de renforcer la capacité de négociation de ces pays vis-à-vis des transnationales. Le Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales avait également effectué des études relatives aux aspects juridiques des activités des transnationales, et notamment à l'élaboration d'un code de conduite envisagé d'une perspective africaine, aux pratiques commerciales restrictives et à la taxation des transnationales.

III. ACTIVITES DES TRANSNATIONALES DANS LES SOUS-REGIONS DE L'AFRIQUE DU CENTRE, DE L'OUEST ET DU NORD ET MESURES PRISES ENVERS ELLES AU NIVEAU NATIONAL (Points 4 et 5 de l'ordre du jour)

10. Les participants ont chacun à leur tour pris la parole pour faire part de leurs expériences avec les transnationales et exposer les mesures envisagées ou déjà adoptées au niveau national en vue de renforcer leur capacité de négociation avec les transnationales dans leurs pays. Celles-ci sont brièvement exposées ci-après.

République-Unie du Cameroun

11. Le représentant de la République-Unie du Cameroun a déclaré que son pays était un pays à économie mixte et encourageait la participation extérieure à son développement. Le gouvernement contrôlait les activités des transnationales par le canal du code national d'investissements qui s'inscrivait dans le code global d'investissement de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). L'Etat participait au développement du fait qu'il détenait une partie du capital actions des sociétés et le Ministère du plan effectuait des analyses de projets et procédait à l'évaluation des demandes d'investissements avant de les approuver. La Banque camerounaise de développement jouait à cet égard un rôle prépondérant. La République-Unie du Cameroun n'avait pris aucune mesure particulière pour contrôler les transnationales et avait pour politique

à l'heure actuelle d'attirer les investisseurs étrangers afin de développer son industrie et de mettre en valeur ses ressources naturelles. On espérait que des mesures seraient prises pour contrôler les transnationales.

Mauritanie

12. Le représentant de la Mauritanie a déclaré qu'au cours de la période coloniale, les transnationales n'étaient pas tentées d'effectuer des investissements dans le pays. Toutefois, depuis qu'on y avait découvert des minéraux et autres ressources naturelles, leur position avait changé. Aussi avait-t-on élaboré un code des investissements et chaque demande d'investissement était-elle examinée quant au fond ? La plupart des transactionales se livraient à l'industrie de la pêche et le gouvernement préférait les coentreprises. Toute société dont 51 p.100 du capital-action était détenue par l'Etat, était considérée comme une société mauritanienne. La Mauritanie serait heureuse que le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales l'aide à préparer ses négociations avec les transnationales au sujet de l'industrie de la pêche.

République centrafricaine

13. Le représentant de la République centrafricaine a déclaré que la prospection, l'extraction et la transformation de toutes les ressources naturelles du pays étaient assurées par des sociétés à charte françaises, dont certaines existaient déjà avant l'indépendance. Les entreprises qui avaient été nationalisées par le passé étaient maintenant transformées en coentreprises et un nouveau code d'investissement qui s'inscrit dans le code d'investissement de l'UDEAC permet aux investisseurs étrangers d'opérer dans le pays. Une banque d'investissement a été créée afin de contribuer à la prise de participations par les nationaux en ce qui concerne les principaux projets d'investissement.

Guinée

14. Le représentant de la Guinée a déclaré que son pays disposait depuis 1960 d'un code national d'investissement destiné à contrôler, régler et surveiller tous les investissements qui s'opèrent dans le pays. Ces dernières années, le code avait été revu de façon à attirer les investisseurs étrangers, y compris les sociétés contrôlées entièrement par les transnationales, sans participation locale. Toutefois, le Gouvernement préfère les coentreprises. L'agriculture (bananes, exploitation forestière et produits de la pêche) s'est vu assigner le rang de priorité le plus élevé en ce qui concerne l'octroi d'incitations. Les industries extractives (bauxite) sont les plus importantes du pays, lequel produit quelque neuf millions de tonnes de bauxite par an. L'Etat détient 51 p. 100 du capital-actions, les 49 p. 100 restants étant entre les mains des investisseurs étrangers, parmi lesquels on compte des Nigériens. En ce qui concerne la participation aux bénéfices, 65 p. 100 des dividendes reviennent à l'Etat et le reste aux transnationales. Cela, à la suite de négociations longues et opiniâtres avec les transnationales. La Guinée a amorcé des négociations avec les transnationales afin qu'une plus grande quantité de bauxite soit

transformée en alumine et une plus grande quantité d'alumine en aluminium. Un système d'incitations fiscales a été mis en place afin de favoriser ce type de traitement. La Guinée ne dispose pas d'un code relatif aux industries extractives et envisage de demander l'assistance du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales en vue de l'élaboration d'un tel code. Il en va de même pour ce qui est de l'industrie de la pêche.

Congo

15. Le représentant du Congo a déclaré que son pays était d'orientation socialiste et possédait un secteur privé et un secteur mixte. Le Congo avait créé un code national d'investissement conformément aux dispositions de l'UDEAC afin d'encourager les investisseurs étrangers. Il disposait d'importantes réserves forestières, lesquelles constituaient aujourd'hui un secteur important de l'économie. La prospection pétrolière off-shore et intérieure ainsi que l'industrie du potassium étaient elles aussi importantes. En ce qui concerne l'industrie de la pêche, une coentreprise avait été créée avec une société transnationale italienne, mais le Gouvernement ne pouvait pas contrôler de façon efficace la production de pêche hauturière, étant donné que tout l'équipage était italien. Cette entreprise avait connu des difficultés et avait dû être abandonnée. Par le passé, le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales avait fourni une assistance au Congo pour les négociations, et les autorités congolaises envisageaient de lui demander une nouvelle fois de les aider à négocier un accord de pêche avec une transnationale, qui n'était pas encore choisie.

Libéria

16. Le représentant du Libéria a fait observer que son pays s'était heurté, et se heurtait toujours, à des difficultés dans ses négociations avec les transnationales, en particulier en ce qui concerne la réglementation ou le contrôle de leurs activités. Cela tenait en partie au fait que les transnationales modifiaient constamment leurs tactiques et employaient des pratiques de fixation de prix de transfert ou créaient de nouvelles filiales locales afin d'échapper au contrôle de l'Etat. Bien que nombre de contrats et accords passés avec les transnationales fussent caducs, les transnationales résistaient farouchement à tous les efforts entrepris afin de les réviser. Comme les transnationales nouvellement implantées insistaient de leur côté pour avoir le même statut que les plus anciennes, le problème était devenu épineux. Le Libéria visait à attirer les investisseurs étrangers et hésitait donc à prendre des mesures susceptibles de les effrayer.

Gambie

17. Le représentant de la Gambie a déclaré que son pays n'avait pas beaucoup eu à traiter avec les transnationales, ce qui était imputable en grande partie au fait qu'il n'existait qu'un nombre restreint de petites industries (savonneries et huileries) dans le pays, dont les produits étaient principalement destinés au marché intérieur. Toutefois, le National Investment Board, qui relevait

directement du président, était chargé de contrôler et d'évaluer les investissements. Il existait des transnationales principalement ghanéennes et japonaises, dans le secteur de l'industrie de la pêche, et la Commonwealth Development Corporation s'occupait de télécommunications et de la production de chaux. On envisageait de diversifier les industries manufacturières et de transformation des produits agricoles notamment en développant la production de viande (en conserve) et l'industrie de la tannerie. On prévoyait une nouvelle coentreprise avec une transnationale norvégienne en ce qui concerne l'industrie du ciment et la Gambie aurait besoin de l'assistance du Centre des Nations Unies pour la préparation des négociations.

Egypte

18. Le représentant de l'Égypte a expliqué avec force détails les pratiques de son pays en matière d'investissement. Il a déclaré que l'Égypte avait attiré les investisseurs étrangers en employant la politique de "la porte ouverte" et des zones franches. Un traitement de faveur était accordé aux investisseurs arabes et tous les projets de construction de logements leur étaient exclusivement réservés. La Direction générale des investissements et des zones franches procédait à la vérification des investissements étrangers. L'État préférait les coentreprises, qui prévoyaient souvent une participation égyptienne d'au moins 25 p. 100. L'Égypte a mis en place un système adéquat visant à contrôler les activités bancaires et les investissements des transnationales. L'Égypte possède une solide expérience des négociations avec les transnationales et les autres pays africains pourraient en profiter.

Haute-Volta

19. Le représentant de la Haute-Volta a déclaré qu'au cours de la période coloniale les transnationales n'effectuaient aucun investissement direct dans le pays, parce que celui-ci ne possédait pas de ressources naturelles importantes et que, la plupart d'entre elles se contentaient de commercer avec la Haute-Volta qui leur servait de débouché pour leurs produits finis. Après l'indépendance, on a découvert des gisements de manganèse et de minerai de fer, et les transnationales se sont mises à opérer dans le pays en créant des coentreprises dans le domaine des industries extractives et de transformation. La participation de l'État dans certaines des principales industries est de 51 p. 100. Il s'est avéré difficile de contrôler et de réglementer les activités des transnationales en raison de la résistance farouche qu'opposent les plus importantes d'entre elles. Certaines de ces dernières se sont en outre infiltrées dans le mécanisme politique et essayent de l'infléchir ou menacent de se retirer du pays. Bien que nombre de contrats et accords passés avec les transnationales fussent caducs, ils n'avaient pas été révisés, et la Haute-Volta serait heureuse que le Centre des Nations Unies l'aide à réviser ou à renégocier lesdits contrats.

Bénin

20. Le représentant du Bénin a déclaré que son pays, étant très petit, ne disposait que de moyens limités pour contrôler les activités des transnationales dans le domaine du financement et de la distribution du pétrole et des produits

et des produits connexes. L'agriculture est la principale activité et le pays vise à l'autosuffisance dans le domaine alimentaire. On recherche une association avec les investisseurs étrangers en ce qui concerne la construction de services d'entreposage de produits alimentaires (silos). Il existe actuellement des coentreprises avec la LONHERO et une société nigériane pour ce qui est de l'industrie du sucre. D'autres transnationales s'intéressent à la prospection pétrolière. Il est difficile aux dirigeants du pays d'indiquer si le Bénin a tiré profit des incitations octroyées aux transnationales conformément aux accords en vigueur, et le Bénin accueillerait favorablement une assistance du Centre pour l'évaluation desdits contrats et accords afin, le cas échéant, de procéder à leur révision ou renégociation.

Sénégal

21. Le représentant du Sénégal a déclaré que son pays ayant reçu assez tard l'invitation à la réunion et n'ayant pas pu se former une idée très claire de la réunion, sa délégation était venue en observatrice. De ce fait, il n'avait rien à communiquer.

22. Il est ressorti de la discussion qui a accompagné la présentation par pays les éléments communs suivants :

- a) la plupart des pays ont déclaré qu'ils n'étaient pas à même de rassembler les informations nécessaires sur les opérations des transnationales dans leur pays, dans les autres pays d'Afrique ou du monde. En conséquence, ils n'étaient généralement pas en mesure de négocier de façon efficace avec les transnationales, ni à plus forte raison d'évaluer les résultats de ces négociations;
- b) tous les participants estimaient que leurs gouvernements ne disposaient pas d'un mécanisme leur permettant d'évaluer de manière réaliste les coûts et bénéfices des investissements étrangers directs opérés par les transactionnelles dans leurs pays. Ainsi, ils ne pouvaient mettre au point des systèmes de contrôle et de réglementation efficaces pour les investissements étrangers, notamment ceux opérés par les transnationales;
- c) de toute évidence, la plupart des contrats et accords en vigueur passés entre ces pays et les transnationales ne correspondaient pas à la situation et aux tendances économiques actuelles, la plupart d'entre eux ayant été signés au cours de la période coloniale et repris au moment de l'indépendance par les nouveaux gouvernements sans être revus. Bien que leur révision ou renégociation fussent devenues nécessaires, on se heurtait à une résistance farouche de la part des transnationales. De l'avis général des participants, ces pays pourraient bénéficier de l'assistance du centre pour la renégociation de ces contrats et accords.

IV. IDENTIFICATION DES DOMAINES PRIORITAIRES POUR LA COOPERATION TECHNIQUE AU NIVEAU NATIONAL ET ENTRE LES PAYS (point 6 de l'ordre du jour)

23. Les délibérations portant sur ce point de l'ordre du jour ont porté sur des domaines précis considérés comme hautement prioritaires pour les pays et nécessitant la formation de compétences techniques et de gestion en vue de négocier avec les transnationales. Les participants ont identifié les domaines suivants :

- 1) la production et le traitement des produits alimentaires sur lesquels on a mis l'accent dans le Plan d'action de Lagos dans l'espoir que les pays africains atteindront l'autosuffisance alimentaire. Par conséquent, il faut former des spécialistes qui pourront analyser comme il convient les activités des transnationales dans ces deux domaines et étudier la manière dont ces transnationales pourraient contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos;
- 2) la production et la commercialisation du pétrole deviennent rapidement des secteurs industriels très importants pour nombre de pays africains, étant donné qu'on y découvre chaque jour de nouveaux gisements de pétrole. Il conviendrait que le Centre aide à former dans ces pays, des cadres africains aptes à négocier avec les transnationales dans ce domaine ;
- 3) le Centre devrait intensifier son aide aux pays africains en ce qui concerne les questions liées à l'élaboration de nouvelles législations ou la révision de la législation en vigueur ainsi que la réglementation des activités transnationales, y compris les investissements étrangers directs. A cet égard, il conviendrait tout particulièrement de procéder à une plus grande diffusion des lois et règlements des pays africains et autres relatifs aux transnationales;
- 4) il a été jugé impérieux d'entreprendre des stages d'études en ce qui concerne les négociations avec les transnationales au sujet de l'industrie de la pêche dans les trois sous-régions, ces stages étant particulièrement nécessaires dans le cas de la Guinée, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Bénin, où la pêche constitue un secteur-clé de l'économie nationale;
- 5) la coopération entre le Centre et le Groupe mixte Centre/CEA d'une part et les institutions intergouvernementales existantes telles que l'UDEAC et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'autre part est indispensable. Il faudrait étudier les possibilités en ce domaine et coopérer au maximum afin de promouvoir l'intégration régionale. Il conviendrait d'organiser davantage de stages d'études en collaboration avec ce type d'institutions. Le Centre devrait apporter une assistance à ces groupements régionaux dans le domaine de l'évaluation du rôle des transnationales dans la coopération économique;

- 6) le Centre devrait aider les établissements d'enseignement supérieur situés dans les sous-régions, y compris les universités, à élaborer leurs programmes de manière à ce qu'on insiste davantage sur le rôle et les incidences des transnationales sur le développement de l'Afrique. Le Gambie, en particulier, a demandé une assistance pour l'élaboration des programmes relatifs aux transnationales à l'institut de gestion qui est actuellement créé avec l'aide de la Banque mondiale;
- 7) le Centre devrait envisager d'accroître le nombre de ses séminaires et de ses stages d'études en Afrique. Plus précisément, il devrait envisager d'organiser à l'IDEP des stages plus longs (leur durée pourrait aller jusqu'à trois mois) à l'intention des hauts fonctionnaires chargés de traiter avec les transnationales; ces stages porteraient sur tous les aspects des transnationales;
- 8) le Centre devrait également envisager d'aider les entreprises privées autochtones dans leurs négociations avec les transnationales, notamment en ce qui concerne le financement des investissements, la technologie, la sous-traitance, les accords de gestion et les coentreprises;
- 9) outre des séminaires régionaux, portant notamment sur les agro-industries, il conviendrait également d'organiser au niveau des MULOOC des séminaires répondant aux besoins particuliers des pays en ce qui concerne les transnationales;
- 10) le Centre devrait fournir une assistance aux pays en ce qui concerne l'évaluation des transports aériens et des contrats d'hôtels existants afin d'étudier les possibilités de faire baisser les tarifs aériens et les tarifs hôteliers excessivement élevés que les transnationales imposent en Afrique.

7. CONCLUSIONS

24. Tous les participants ont convenu que la réunion avait été très instructive pour eux, en ce qui concerne non seulement les activités des transnationales mais également les incidences économiques, sociales, juridiques et politiques très importantes des activités des transnationales en Afrique. Les participants rentreraient chez eux mieux à même de saisir le contrecoup des politiques et activités menées par les transnationales sur leurs économies. Toutefois, ils ont été nombreux à estimer qu'ils n'avaient pas été suffisamment mis au courant des buts de la réunion et des travaux préparatoires qu'ils auraient dû effectuer afin de pouvoir participer efficacement aux discussions. Il a été décidé qu'à l'avenir le secrétariat enverrait longtemps à l'avance les invitations, un ordre du jour détaillé des questions devant être débattues avec indication des déclarations des pays nécessaires. Les participants ont recommandé d'autre part qu'à l'avenir toutes les communications sur les questions relatives aux transnationales soient envoyées aux ministères techniques appropriés, qui seraient en mesure d'y répondre rapidement.

Ils étaient unanimes à penser que dans la plupart des pays africains, on connaissait mal le Centre et le Groupe mixte Centre/CEA et, notamment, leur champ d'activités ainsi que la nature et la portée de leur programme d'assistance aux pays africains. Ils ont par conséquent décidé que le Centre devrait chercher à se faire mieux connaître, en organisant davantage de missions dans les pays africains. Les participants ont été invités à aider le Centre et le Groupe mixte à rassembler des informations sur les activités des transnationales dans leurs pays respectifs.

ALLOCUTION DE M. GUSTAVE FEISSEL
DIRECTEURS ASSOCIE CHARGE DES SERVICES CONSULTATIFS
CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES

C'est pour moi un plaisir en même temps qu'un honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom de M. Klaus Sahlgren, Directeur exécutif du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Nous espérons que les débats qui se dérouleront au cours des trois jours à venir nous permettront de bien saisir vos vues sur cet important sujet. Comme vous le savez, le but de la présente réunion est d'identifier, grâce à votre aide, les domaines prioritaires dans lesquels la coopération technique au niveau national et entre les pays serait le plus utile, de manière à ce que nous puissions mieux vous aider à l'avenir.

Permettez-moi, avant de poursuivre, de vous dire combien mes collègues et moi-même sommes heureux de pouvoir profiter de cette occasion de visiter Dakar et d'apprécier la chaleureuse hospitalité de ses habitants. J'aimerais également remercier l'DEP qui a si aimablement mis à notre disposition les installations d'accueil. Je sais quels efforts considérables cela représente et nous lui en sommes infiniment reconnaissants.

Il ne fait aucun doute que les rapports entre les pays en développement et les transnationales ainsi que l'amélioration du rôle joué par les transnationales de manière à le rendre plus conforme aux priorités et objectifs nationaux des pays en développement hôtes sont des éléments fondamentaux des efforts globaux visant à réduire le déséquilibre entre le Nord et le Sud. Et cela est particulièrement vrai pour l'Afrique.

C'est un fait que les transnationales jouent un rôle prépondérant dans presque tous les domaines d'activité économique. Les statistiques indiquent nettement que les flux d'investissements étrangers directs ne cessent d'être extrêmement importants dans nombre de pays en développement. Mais cela n'est pas tout. Ces dernières années les transnationales ont de plus en plus opéré également dans les pays en développement par le biais de mesures n'impliquant pas de participation au capital (partage de la production, les accords de licence portant sur la technologie, contrats de gestion et de commercialisation etc.).

En ce qui concerne l'industrialisation et l'agriculture, l'internationalisation de la production a entraîné une plus grande participation des transnationales aux activités économiques des pays hôtes. Les transnationales continuent à jouer un rôle très important dans le domaine des ressources naturelles, et ce, en dépit des changements spectaculaires qui sont intervenus dans ce secteur. Les transnationales effectuent une part très importante des échanges internationaux, lesquels consistent essentiellement en transactions intra-sociétés, avec tous les problèmes potentiels que cela comporte. C'est dans le domaine de la science et de la technique, où elles constituent la voie la plus importante de transfert de technologie que les transnationales ont le rôle le plus étendu vers les

pays en développement. Enfin, les transnationales représentent l'une des principales sources de financement, non seulement parce que c'est par leur canal que s'opèrent les investissements étrangers directs, mais également parce que les banques transnationales sont une source de plus en plus importante de prêts internationaux.

La quasi-totalité des pays en développement ont cherché, à des degrés divers et de façon différente, à faire participer les transnationales à leurs activités économiques suivant leurs politiques et suivant les circonstances, mais ils sont de plus en plus nombreux à avoir pris conscience du fait que les intérêts et les buts des transnationales ne correspondent pas nécessairement à ceux des pays hôtes. C'est pourquoi, un nombre sans cesse croissant de pays en développement, indépendamment de leur orientation économique, renforcent leurs politiques et réglementations nationales concernant l'ensemble des questions ayant trait aux transnationales, mettent au point leurs mesures et procédures institutionnelles visant à contrôler et surveiller les projets intéressant les transnationales et cherchent à renforcer leurs capacités de négociation.

De telles actions sont d'autant plus importantes aujourd'hui, ainsi que le faisait remarquer récemment M. Kenneth Badzie, Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, que du fait entre autres de la faiblesse de leur balance de paiements, nombreux sont les pays en développement qui recherchent plus activement des investissements directs et la technologie étrangers. Il importe par conséquent de veiller à ce que les activités des transnationales soient conformes aux objectifs et priorités de développement national. Cela implique non seulement une amélioration des politiques et possibilités nationales mais également une plus grande coopération entre les pays. En assouplissant leurs lois et règlements, les pays en développement se font souvent concurrence, ce qui ne fait que leur nuire. A cet égard, les pays en développement ont, dans certains cas, adopté des plans d'incitations à l'investissement qui ne prennent pas suffisamment en compte les politiques fiscales des pays hôtes et par conséquent, se révèlent inopérants et entraînent des pertes de recettes dont on aurait grandement besoin.

Toutefois, étant donné le caractère de plus en plus urgent de la situation, il importe d'avoir présent à l'esprit que nombreux sont les pays en développement à qui font défaut, à des degrés divers, l'expérience, les compétences et des renseignements nécessaires pour faire face de façon adéquate à tout l'éventail des problèmes ayant trait aux transnationales. Il est clair que cela vaut notamment pour l'Afrique, ainsi qu'il fut constaté dans le Plan d'action de Lagos, lequel préconise un certain nombre de mesures en vue de remédier à cette situation. La nécessité de renforcer les possibilités et les capacités de négociation des pays africains deviendra chaque jour plus impérieuse dans les années à venir. A partir de la fin des années 70, la part des investissements étrangers directs en Afrique n'a représenté que 10,4 p. 100 des investissements étrangers opérés dans tous les pays en développement. Toutefois, la plupart des experts estime que la part des investissements opérés en Afrique augmentera considérablement durant les années 80. Les relations entre les transnationales et les pays africains ne manqueront pas également de se diversifier davantage et de devenir plus complexes, à mesure que les modèles traditionnels céderont le pas à des types de rapports

nouveaux. Par conséquent, on ne saurait trop insister sur la nécessité de veiller à préparer les pays africains à tirer le meilleur parti de cette situation changeante et chaque jour plus complexe.

C'est la constatation de ce besoin dans les pays en développement qui a conduit le Conseil économique et social à créer le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales ainsi que les Groupes mixtes entre le Centre des Nations Unies et les commissions régionales. Nos objectifs, ainsi qu'ils ont été définis par notre organe directeur, la Commission des sociétés transnationales, sont de trois ordres. Il s'agit tout d'abord de favoriser une meilleure compréhension de la nature et des conséquences des activités des transnationales; ensuite, il faut conclure des accords internationaux efficaces au sujet des activités des transnationales et notamment un code de conduite; enfin, il convient de renforcer la capacité de négociation des pays en développement. Il existe un consensus au sein de la communauté internationale selon lequel il conviendrait que l'on prête assistance aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient au niveau national en vue d'établir des rapports nouveaux, plus avantageux et que ceux-ci soient complétés par des mesures intergouvernementales, notamment l'élaboration d'un code de conduite.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer nos efforts pour obtenir que soient conclus des accords internationaux visant à maximiser la contribution des transnationales tout en minimisant ou en éliminant leurs conséquences négatives. Si la responsabilité première en ce domaine incombe aux gouvernements pris individuellement, il importe, étant donné la nature mondiale des activités des transnationales, que la communauté internationale renforce de toute urgence ces efforts en instituant des règles du jeu reconnues, à savoir, un code de conduite. Ce code devrait contribuer à doter l'économie mondiale de structures plus efficaces favorisant davantage le développement. Avec l'assistance du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, un Groupe de travail de la Commission des sociétés transnationales participe depuis 3 ans et demi aux négociations relatives à l'élaboration du code. A ce jour, les progrès considérables ont été accomplis. A sa dernière réunion à Genève, la Commission sur les sociétés transnationales a décidé par consensus d'achever la rédaction du code en 1982. Si l'on dispose de la volonté politique nécessaire, il sera possible d'atteindre l'objectif consistant à achever les travaux d'élaboration d'un code, qui soit à la fois efficace et accepté par tous.

J'ai mentionné plus haut qu'un autre des nos objectifs était de favoriser une meilleure compréhension de la nature et des conséquences des activités des transnationales. C'est le principal objectif des activités de recherche du Centre sur les transnationales, activités qui peuvent se révéler très utiles pour aider les gouvernements à analyser l'impact des activités des transnationales ainsi que l'efficacité des diverses politiques et mesures gouvernementales. Mon collègue, M. Rhazaoui, qui fait partie de la division du Centre chargée d'effectuer les recherches, pourra vous entretenir plus longuement de cet aspect de notre travail.

J'en viens maintenant au troisième objectif, à savoir, le renforcement de la capacité de négociation des pays en développement face aux transnationales et à cet égard, je tiens à souligner que c'est principalement par le programme de coopération technique du Centre ainsi que par son système d'information qu'il doit être assuré.

Grâce à notre système d'information, nous pouvons collecter, analyser et diffuser des renseignements sur les diverses sociétés transnationales sur les lois et règlements nationaux de différents pays, sur les contrats et accords en vigueur et sur les activités des transnationales portant sur différents secteurs. A cet égard, j'attire votre attention sur le manuel à l'intention des utilisateurs du système d'information sur les sociétés transnationales qui vous a été distribué. Il pourrait vous aider à tirer pleinement profit de notre système d'information. Nous reviendrons sur cette question au cours de notre réunion.

Notre principal souci au cours de cette réunion sera de déterminer et de savoir la meilleure manière de vous aider, avec l'assistance du Groupe mixte, grâce à notre programme de coopération technique. Le document intitulé "Technical Cooperation Programme" dont nous n'avons pu malheureusement vous fournir qu'une version anglaise ainsi qu'un résumé en français et en anglais, et le document E/C.10/82 qui a été distribué dans les deux langues décrivent avec force détails la nature et la portée de notre programme de coopération technique, les projets accomplis à ce jour ainsi que les vues des gouvernements sur l'utilité de nos services.

Au cours des quatre dernières années-et-demi, le Centre a mis au point un programme efficace de coopération technique visant à aider les gouvernements à élaborer leurs politiques, lois et règlements nationaux relatifs aux questions liées à diverses formes de participations par les transnationales; à renforcer leurs mesures et dispositions institutionnelles en vue de contrôler, évaluer et superviser les projets intéressant les transnationales; à choisir les accords contractuels les plus appropriés destinés à des projets spécifiques; à étudier les dispositions économiques, financières, juridiques et opérationnelles des contrats spécifiques négociés dans n'importe quel secteur afin de s'assurer qu'ils servent au mieux les intérêts du pays hôte; et à préparer les négociations, y compris les projets de contrats. En dernier lieu, nous offrons divers programmes de formation destinés à rendre les hauts fonctionnaires des pays en développement plus compétents pour négocier avec les transnationales.

Si l'on en juge par le nombre sans cesse croissant de demandes formulées par les gouvernements - nombre qui a quadruplé au cours des deux dernières années - il semble que les services fournis par le système des Nations Unies répondent à un besoin jugé impérieux. Depuis que notre programme est devenu opérationnel, il y a de cela quatre ans et demi, nous avons répondu à quelque 250 demandes de services consultatifs provenant de plus de 60 pays dont 70 provenant de 20 pays africains - et nous avons organisé 45 stages de formation auxquels ont assisté plus de 1800 hauts fonctionnaires originaires de plus de 80 pays. De hauts fonctionnaires de 28 pays africains ont participé à 19 de ces stages.

Non seulement, notre programme s'est développé rapidement, mais nous participons à un nombre de plus en plus grand de projets revêtant une très grande importance pour les efforts de développement national. Ils vont de l'assistance dans le domaine de l'élaboration des projets de lois et règlements liés aux investissements étrangers directs et de l'acquisition de la technologie dans des domaines généraux ou bien précis tels que les industries extractives, le pétrole et la pêche aux conseils formulés au sujet des accords contractuels portant sur des projets se montant souvent à des centaines de millions de dollars, et concernant la mise en valeur, l'exploitation et le traitement du pétrole, les industries extractives, les ressources forestières et la pêche, à la construction et le fonctionnement d'usines et enfin la création et la gestion d'hôtels et autres installations pour le tourisme.

La nature des services fournis exige que nous puissions faire face rapidement, parfois en quelques jours, à un large éventail de problèmes divers. Je suis également heureux de pouvoir dire que nous avons fait participer à nos programmes des personnes possédant de nombreuses années d'expérience pratique des problèmes liés aux transnationales, et ce, notamment dans les pays en développement. L'expérience que nous avons acquise au Centre fournit également un moyen efficace pour l'échange des données d'expérience entre pays en développement.

Les divers documents que nous avons distribués contiennent des renseignements sur les types de projets de formation et de services consultatifs fournis par le Centre tant au niveau national que multinational. Nous vous avons également remis des exemplaires de quelques-uns des documents utilisés dans nos stages de formation, lesquels se fondent sur l'expérience acquise au cours de nos projets concernant des services consultatifs. De toute évidence, nous aurons l'occasion, au cours des prochaines années, de discuter plus longuement des divers éléments de notre programme de coopération technique.

Ainsi que je l'ai indiqué au début, la présente réunion a essentiellement pour objet d'identifier avec votre aide les domaines prioritaires dans lesquels, à votre avis, nos services seraient le plus profitables. Une retombée importante est de vous faire mieux connaître le programme de coopération technique du Centre de manière que vous puissiez à l'avenir, faire appel à nous, lorsque le besoin s'en fera sentir.

DEUXIEME REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES RELATIVE A
LA COOPERATION NECESSAIRE POUR L'ETUDE DES
QUESTIONS AYANT TRAIT AUX SOCIETES
TRANSNATIONALES EN AFRIQUE

DESP - DAKAR, 12-14 OCTOBRE 1961 LISTE DES PARTICIPANTS

1. BENIN

Joachim FAVI
Chef Service Programmation
Direction Planification d'Etat
B.P 239
COTONOU

2. CAMEROUN

Georges TANWO
Chargé d'Etudes
Direction de la Planification
Ministère de l'Economie et du Plan
YAOUNDE

3. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Jocelyn Philippe ZACHO
Chargé du Bureau d'Etudes et de la Planification
Ministère du Plan
B. P 696
BANGUI

4. CONGO

Ferdinand NGO-NGAKA
Chef de Section des Organisations africaines
Ministère de la Coopération
B.P 2066
BRAZZAVILLE

5. CONGO

Alphonse-Sylvestre GOUMBO
Chef du service de la Formation et de l'Emploi
Ministère des Ressources Humaines

6. EGYPTE

Ossara TAMFIK
Economist
First Secretary
Economic Department
Ministry of Foreign Affairs
CAIRO

7. GAMBIE
Dr. Alieu A. O. JENG
Development Manager
National Investment Board of the Gambia
78, Wellington Street
BANJUL
8. REP. POP. REV. DE GUINEE
Thomas CURTIS
Directeur général du Plan
et de la Statistique
Direction générale du Plan
et de la Statistique
B.P 221 , CONAKRY
9. Ousmane Afia DIALLO
Administrateur à la Division
Europe-Afrique-Asie au
Ministère de la Coopération Internationale
B. P 1210
CONAKRY
10. HAUTE-VOLTA
Harouna OUEDRAOGO
Conseiller des Affaires économiques
Ministère de l'Economie et du Plan
B.P 396
OUAGADOUGOU
11. LIBERIA
Lawrence M. DOE
Director of Finance & Administration
National Investment Commission
P. O. Box 9043
MONROVIA
12. MAURITANIE
Abdoul THIAM
Directeur de l'Industrie
Ministère de l'Industrie et du Commerce
NOUAKCHOTT
13. SENEGAL
Amadou BA
Chef de la Division des Ressources Humaines
Ministère du Plan et de la Coopération
Division des Ressources Humaines
DAKAR

CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES

14. M. Gustave FEISSEL
Associate Director in charge of
Advisory Services
UNCTC BR. 1002
United Nations
NEW YORK 10017 N.Y.
15. M. Felix MOSHA
TNC Affaires Officer
Division of Advisory Services
UNCTC BR 1051
United Nations
NEW YORK 10017 N.Y.
16. Groupe mixte CEA/Centre sur les sociétés transnationales
(UNCTC/ECA/JTNCs)
17. M. Bingu Wa MUTHARIKA
Chef UNCTC/ECA/JTNCs
P. O. Box 3005
ADDIS ABABA
ETHIOPIA
18. M. Modibo OCRAN
Legal Advisor
UNCTC/ECA/JTNCs
P.O. Box 3005
ADDIS ABABA
ETHIOPIA
19. IDEP
Cadman ATTA-MILLS
Professor
B.P 3186
DAKAR
SENEGAL